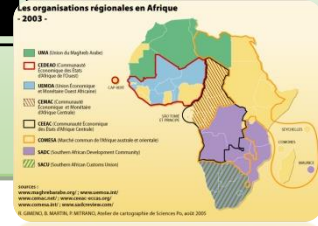


E. LEGAL NEWS



LE DROIT COMMUNAUTAIRE AFRICAÏN À VOTRE PORTEE

NUMÉRO 5

SOMMAIRE

Numéro 5 du 16 au 30 juin 2017

Editorial *Narcisse AKA*

2-4

I. Doctrine

- la sécurité juridique et judiciaire dans l'espace OHADA, Prof. Pierre MEYER 4-5
- Réflexions sur l'attractivité du droit OHADA, Prof Patrice S. A. Badji 5

II. Jurisprudence

- Arrêt CCJA N°110/2017 du 11 mai 2017, Etat du Mali C/ Sté Groupe TOMOTA S.A. 5-6
- Arrêt CCJA N°111/2017 du 11 mai 2017, National Financial Crédit Bank SA (NFC) C/ Cheick Ibra Fall N°DIAYE 6-7

III. Législation

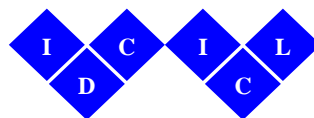
- Règlement N° 18/2003/CM/UEMOA portant Code Minier Communautaire de l'UEMOA 7-9
- Règlement N°1/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA 9

IV. Actu

- Des Avocats de l'espace OHADA désignés membres de la Cour Internationale d'Arbitrage 9-11
- Le président togolais porté à la tête de la conférence des chefs d'Etat de la CEDEAO 11-13
- La Cour de Justice de l'UEMOA sensibilise à Niamey 13-15
- Compte rendu de la 44^{ème} session du Conseil des Ministres de l'OHADA 15-16
- Conférence sur « Le Droit OHADA », Conakry (Guinée), 10 juin 2017 16-17
- La CNUDCI soutient l'OHADA 17-18
- Table Ronde de la CEDEAO sur le Tableau de bord de l'environnement de l'investissement 18-20
- Nasser BOURITA, le Monsieur CEDEAO du Maroc 20-22
- L'OAPI organise un diplôme de Master II en propriété intellectuelle 22

V. Agenda

- Avis d'Audience Publique de la Cour de Justice de l'UEMOA (20 juin 2017) 23
- 6^{èmes} Journées OHADA BORDEAUX 22 et 23 juin 2017 23
- CEDEAO, les 5 meilleures entreprises primées le 30 juin à Abidjan 23
- Séminaire du Cabinet SOFRECO Perspective sur l'arbitrage CCJA-Paris 10 au 14 juillet 2017 24



Institut de Droit Communautaire
Institute of Community Law
"Agir pour l'intégration africaine"

Récépissé N° 705/ MEMAT/DGAP/DAG/SDVA ; N° CC 0526325 S

Tél. (225) 22 41 75 65/ 22 01 08 25

E-mail: contact@idc-afrique.org; Site Web: www.idc-afrique.org

EDITORIAL

Narcisse AKA

La Guinée en marche...

Lors du 28^{ème} sommet des Chefs d'Etat de l'Union Africaine qui s'est tenu à Addis-Abeba, les 30 et 31 janvier dernier, le Pr Alpha CONDE, Président de la Guinée a été porté à la tête de l'Union Africaine pour un mandat d'un an. Pendant l'année 2017, la Guinée assurera la présidence de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA).

Cette année consacre manifestement le retour de la Guinée sur la scène internationale après plusieurs mois de « mise en quarantaine ». Pour demeurer dans l'air du temps, il convient de constater que la Guinée est résolument « en marche » pour apporter sa pierre à la construction de l'unité africaine.

Le Conseil des Ministres de l'OHADA a tenu sa 44^e session à l'hôtel Sheraton de Conakry, les 08 et 09 juin 2017. La cérémonie d'ouverture de cette session a été placée sous la présidence de S.E.M. Mamady YOULA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République de Guinée.

Quinze Etats sur dix-sept étaient représentés à cette importante

réunion. Le Tchad et les Comores n'étaient pas présents.

Au cours de cette session, la Commission des Nations-Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) a informé l'OHADA du projet de création d'un Centre régional pour l'Afrique, à Yaoundé (Cameroun). Le représentant de cette Organisation, Mme Miriana BELHADJ a délivré un important message que nous vous proposons en exclusivité.

Le Conseil a également été informé des démarches en cours en vue d'une éventuelle adhésion de Madagascar au Traité de Port Louis créant l'OHADA.

A l'issue de ses délibérations, le Conseil des Ministres a, notamment, adopté le Règlement portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit, dans les Etats membres de l'OHADA. Ce Règlement se donne pour objectif de contribuer « à une meilleure application de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière en garantissant, par des standards élevés, la qualité des interventions des professionnels du chiffre dans l'espace OHADA ».

Le Bénin et le Congo ont présenté au Conseil les études qu'ils ont conduites relativement à l'institution d'un Parquet Général près la CCJA. Le Conseil des Ministres a renvoyé les projets de textes au Secrétariat Permanent, dans le cadre de la mise en œuvre du processus législatif approprié.

Le Conseil a félicité la haute juridiction communautaire de l'OHADA pour les progrès accomplis notamment en ce qui concerne l'accélération et l'amélioration des procédures.

Il a instruit le Secrétariat Permanent d'envisager des actions de redynamisation du Centre d'arbitrage de la CCJA-OHADA, en vue de le rendre plus attractif et compétitif.

Le Maroc en route vers la CEDEAO...

Lors de la 51^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue le dimanche 4 juin 2017, à Monrovia, au Liberia, en présence de 12 Chefs d'Etat sur les 15 que compte la Communauté, le président togolais, SEM Faure GNASSINGBE, a été désigné pour présider, pour un an, aux destinées de l'Organisation, en remplacement de la présidente libérienne.

Relativement à la demande d'adhésion du Maroc, la Conférence

a donné son accord de principe, « *en raison des liens forts et multidimensionnels de coopération avec l'Afrique de l'Ouest* ». Elle a demandé à la Commission d'examiner les implications d'une telle adhésion conformément aux dispositions du Traité Révisé de la CEDEAO, et de soumettre les résultats à la prochaine session.

D'ailleurs, qui peut contester que la géographie permette de situer le Maroc dans la partie occidentale de l'Afrique ? Il s'ensuit que c'est en toute légitimité que le Royaume du Maroc aspire à rejoindre l'Organisation ouest africaine.

S'agissant de la Mauritanie, ancien Etat membre qui sollicitait un accord de libre-échange, la Conférence lui a demandé de présenter une requête de réadmission à la CEDEAO.

La Conférence a en outre accordé le statut d'observateur à la Tunisie. Elle a ainsi instruit la Commission « de prendre les dispositions en vue de s'assurer que toutes les règles et procédures relatives au statut d'observateur sont adoptées ».

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale, la Conférence s'est félicitée des bonnes perspectives en matière de croissance économique des Etats membres. Elle a réitéré son ferme engagement de veiller à l'application des dispositions du protocole relatif à la libre circulation

des personnes, du droit de résidence et d'établissement.

Concernant l'union douanière, les Chefs d'Etat ont loué les progrès accomplis dans le cadre de la mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (TEC) dans les Etats membres, et du processus d'élaboration du Code communautaire des douanes.

Du 13 au 14 juin 2017, à Lagos, au Nigéria, la CEDEAO et le Groupe de la Banque mondiale, ont organisé conjointement une Table Ronde sur le Tableau de bord de l'environnement de l'investissement, financée par l'Union européenne, dans le cadre du Projet d'amélioration de l'environnement des affaires et de l'investissement en Afrique de l'Ouest. Ce projet entend lever les obstacles à l'investissement privé productif dans la région, en remédiant aux faiblesses du cadre de gestion de ces investissements.

La Cour de Justice de l'UEMOA fait sa promotion...

Les attributions de la Haute juridiction communautaire de l'UEMOA sont encore très mal connues, de sorte que le volume du contentieux qui lui est soumis

demeure extrêmement faible ; celle - ci a ainsi décidé de s'offrir une meilleure visibilité dans l'espace UEMOA, par des actions de promotion et de sensibilisation.

Il s'ensuit qu'un atelier de formation a été organisé à Niamey au Niger, du 6 au 9 juin dernier. Les échos de cette importante rencontre vous sont fournis.

L'OAPI renforce les capacités des professionnels du droit

L'Organisation Africaine de la propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et l'Université de Yaoundé II (UY II) avec l'assistance du Gouvernement du Japon, lancent la septième édition du Programme de Master en propriété intellectuelle.

Ce programme permettra de renforcer les capacités des professionnels du droit en matière de propriété intellectuelle.

Tous ces points seront abordés dans ce deuxième numéro du mois de juin, spécialement réservé aux abonnés.

Excellente lecture. Vive l'intégration africaine.

(Suite...)

Réservé uniquement aux Abonnés

CONDITIONS D'ABONNEMENT À E.LEGAL NEWS

Abonné	Tarif annuel	Tarif mensuel
Entreprises	458 Euros soit 300.000 FCFA	45.8 Euros soit 30.000 FCFA
Magistrats, Enseignants	152.6 Euros soit 100.000 FCFA	15.26 Euros soit 10.000 FCFA
Avocats	152.6 Euros soit 100.000 FCFA	15.2.6 Euros soit 10.000 FCFA
Notaires, Huissiers...	152.6 Euros soit 100.000 FCFA	15.26 Euros soit 10.000 FCFA
Avocats stagiaires	76.3 Euros soit 50.000 FCFA	7.63 Euros soit 5.000 FCFA
Etudiants	76.3 Euros soit 50.000 FCFA	7.63 Euros soit 5.000 FCFA

RENSEIGNEMENTS ET ABONNEMENT

Secrétariat de l'Institut de Droit Communautaire (IDC-Afrique), à son siège sis à Abidjan Cocody

Tél. (225) 22 41 75 65/ 22 01 08 25/ 05 50 48 57/ 58 00 94 64

E-mail: contact@idc-afrique.org;

Site Web: www.idc-afrique.org



Récépissé N° 705/ MEMAT/DGAP/DAG/SDVA ; N° CC 0526325 S

Tél. (225) 22 41 75 65/ 22 01 08 25

E-mail: contact@idc-afrique.org; Site Web: www.idc-afrique.org